

Agir avec l'ACAT

Pour un monde sans torture ni peine de mort

APPELS URGENTS / JANVIER 2020

Soudan du Sud

Magai Matiop Ngong

Égypte

Ramy Kamel

*Sur nous, merveille ! Des puissances veillent,
sans peur nous avançons vers l'avenir ;
Dieu, près de nous, de l'aube au soir demeure,
Fidèle, chaque jour qui doit venir.*

Dietrich Bonhoeffer, 1944

2-3

Appels urgents

- Magai Matiop Ngong
- Ramy Kamel

4-7

Suivi de nos actions

- Bonnes & mauvaises nouvelles
- Restons vigilants

8

Informations pratiques aux membres



SOUDAN DU SUD

Un mineur condamné à mort

Magai Matiop Ngong n'avait que 15 ans quand il a été condamné à mort au Soudan du Sud, pour avoir tué son cousin lors d'un tragique accident. Si son recours échoue il risque d'être exécuté, alors qu'il est encore mineur.



Avant que sa vie ne change pour toujours, Magai aimait les chants de gospel et courir dans la campagne. Il était scolarisé dans un établissement d'enseignement secondaire et avait pour projet d'aider les gens quand il serait adulte. Âgé maintenant de 17 ans, Magai a été condamné à mort en novembre 2017 à cause d'un tragique accident intervenu quand il était encore un enfant.

Tué par accident

D'après le témoignage qu'il a donné au tribunal, Magai a tiré en direction du sol avec le pistolet de son père pour intimider son cousin qui essayait de l'empêcher de se battre avec un autre garçon du quartier. La balle a ricoché et a touché son cousin, qui est ensuite mort à l'hôpital. Magai a été accusé de meurtre. Il a été déclaré coupable et condamné à mort.

Recours à l'aide d'un avocat

Magai n'a pas été assisté d'un avocat lors de son arrestation et de son premier procès. Le juge lui a dit qu'il pouvait faire appel pour demander que sa condamnation à mort soit annulée. Il n'a bénéficié des services d'un avocat que quand il a changé de prison. L'homme de loi l'a aidé à déposer son recours, qui lui donne une petite chance de s'en sortir. Magai est détenu dans le quartier des condamnés à mort à la prison centrale de Djouba et attend anxieusement le verdict de son appel. Il n'a pas perdu « l'espoir de sortir et de continuer l'école. »

Châtiment illégal

Les recherches spécialisées sur la peine de mort montrent que ce châtiment est utilisé de manière disproportionnée contre des personnes pauvres et défavorisées, notamment au Soudan du Sud. Selon le rapport d'Amnesty international sur la peine de mort, au moins sept condamnés à mort ont été exécutés en 2018 au Soudan du Sud dont au moins un était mineur au moment des faits incriminés. Aux termes tant du droit sud-soudanais que du droit international, il est illégal de condamner à mort un enfant.

Sources : ACAT-UK / Amnesty / Change.org



Dans la lettre au Président du Soudan du Sud, il est demandé de commuer la peine de mort prononcée contre Magai Matiop Ngong et de cesser d'avoir recours à la peine de mort contre des personnes âgées de moins de 18 ans au moment des faits incriminés. Il est rappelé que tant le droit du Soudan du Sud que le droit international interdisent strictement la peine de mort à l'encontre de mineurs (section 21/2 de la Constitution transitionnelle de la République du Soudan du Sud ; art. 37/a de la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant, à laquelle le Soudan du Sud est Partie).

Lettre au Président du Soudan du Sud

Mr. Salva Kiir Mayardit
President of South Sudan
Permanent Mission of South Sudan
to the United Nations
336 East 45th Street, 5th floor
New York 10017
USA

Port : Fr. 2.00 (courrier A)

Twitter : @RepSouthSudan

Copie à l'ambassadeur du Soudan du Sud en Allemagne

Botschaft der Republik Südsudan
Frau Beatrice Khamisa Wani Noah
Leipziger Platz 8
D-10117 Berlin
Deutschland

Port : 1.50 fr. (courrier A)

Fax : + 49 30 206 445 91 9

E-Mail : info@embassy-southsudan.de

Délai d'envoi : 20 février 2020

Merci beaucoup !

Arrestation d'un défenseur copte des droits humains

Le 23 novembre 2019, sept policiers en civil ont arrêté Ramy Kamel, un défenseur copte connu pour dénoncer les discriminations et les violences que subissent les membres de la communauté copte en Égypte.



Défenseur engagé de la communauté copte

Depuis la révolution de 2011, Ramy s'est engagé dans la défense de l'identité et des droits de la communauté copte. Il était l'un des fondateurs de l'Union des Jeunes de Maspero, créée à la suite du massacre de Maspero, perpétré au Caire en octobre 2011 par les forces de sécurité et l'armée contre des manifestants pacifiques principalement coptes. Ramy dénonçait également l'absence de réaction de la part de l'État voire sa complicité dans certaines situations. En avril dernier, il avait rédigé un rapport sur les discriminations que subissent les coptes depuis l'arrivée de al-Sissi au pouvoir. Selon le *Cairo Institute for Human Rights Studies (CIHRS)*, Ramy Kamel devait également participer au Forum sur les questions relatives aux minorités organisé par les Nations Unies à Genève les 28 et 29 novembre 2019.

Sources : CIHRS / Front Line Defenders / ACAT-France / ACAT-Luxembourg / FIDH / Washington Examiner.com

Attention: exceptionnellement, cette action a été suspendue en dernière minute. L'ONG *Front Line Defenders* avec qui nous sommes en contact, nous a tout dernièrement informé qu'elle avait arrêté l'envoi des appels urgents en faveur de Ramy Kamel. En effet, à cause de « l'intervention étrangère » pour cette personne, les autorités ont désormais interdit les visites familiales dont Ramy Kamel bénéficiait. De plus, l'avocat de ce dernier a été convoqué par les autorités, à la suite des courriers envoyés déjà par de nombreuses organisations. Pour la sécurité de Ramy Kamel et de son avocat, **l'ACAT-Suisse recommande donc à ses membres de ne pas envoyer de lettre d'intervention. À la place, l'ACAT-Suisse propose la prière suivante en sa faveur :**

Arrestation sans mandat d'arrêt

Dans un contexte de répression accrue contre toute opposition ou voix critique au régime, le défenseur des droits humains Ramy Kamel a été arrêté à son domicile par sept policiers en civil, sans mandat d'arrêt. De nombreux documents de travail, ainsi que son téléphone, son ordinateur et son appareil photo ont également été saisis. Alors qu'il souffre d'asthme, il lui a été interdit de prendre son traitement médical avec lui. Amené puis interrogé, sans la présence de son avocat, durant toute la journée dans un lieu inconnu, il y aurait subi des actes de torture et des mauvais traitements.

Harcelé et poursuivi par la sûreté d'État

Il n'est réapparu que le lendemain devant le procureur de la sûreté de l'État qui a retenu comme charges la participation à un groupe terroriste et son financement, la réception de fonds étrangers, la diffusion de fausses informations et troubles à l'ordre public à travers l'usage de réseaux sociaux. Il a ensuite été transféré à la prison Tora près du Caire, en détention provisoire pour 15 jours reconductibles. Au début de son emprisonnement, il n'a pu recevoir la visite de sa famille et a passé plusieurs jours en interrogation avec un accès limité à son avocat. Deux semaines environ avant son arrestation, Ramy Kamel avait déjà été convoqué par la sûreté de l'État dans le but de faire pression sur lui pour qu'il cesse ses activités.



Que le droit jaillisse comme une source

Prière pour Ramy Kamel

Notre Dieu éternel, miséricordieux, nous te prions pour le défenseur copte des droits humains Ramy Kamel.

Depuis 2011, il s'est engagé pour les droits des chrétiens coptes. Le 23 novembre 2019, il a été arrêté et torturé, puisqu'il refusait de renoncer à son engagement pour la justice. Depuis, il est en détention.

Étends ta main protectrice sur lui. Sois avec lui dans sa solitude. Que ton esprit soit avec les procureurs et les juges, afin qu'ils agissent avec justice. « **Que le droit jaillisse comme une source et la justice comme un torrent intarissable** », nous promet le prophète Amos. Puisse cela se concrétiser.

Seigneur, nous te demandons justice pour Ramy. Que nous ne cessions de penser à lui et à ses codétenus, de prier pour lui, de plaider pour la justice et de ne pas détourner notre regard.

Notre Dieu, nous te remercions pour ton réconfort.

Prière d' Elisabeth C. Miescher

Merci de votre prière pour lui,

et de votre compréhension !

Bonnes nouvelles

CRIMÉE/UKRAINE



Edem Bekirov, un Tatar de Crimée, est enfin libre et a retrouvé sa famille à Kiev, la capitale ukrainienne, à la suite d'un échange de prisonniers entre la Russie et l'Ukraine le 7 septembre 2019. Edem Bekirov fait partie des prisonniers échangés entre les deux pays, aux côtés de dizaines d'autres Ukrainiens qui avaient été emprisonnés en Russie à l'issue de procès politiques. Résidant en Ukraine continentale, il avait été arrêté par les forces de sécurité russes le 12 décembre 2018 alors qu'il rendait visite à sa mère âgée dans la péninsule de Crimée, occupée par la Russie. Alors qu'il est handicapé, il a passé plus de huit mois en détention provisoire à Simferopol, en Crimée, dans des conditions s'apparentant à un traitement cruel et dégradant, sans soins médicaux appropriés. Le 10 septembre, il a été opéré du cœur dans un hôpital de Kiev. Il est aujourd'hui en convalescence, entouré par ses proches.

Sources : Amnesty / RadioFreeEurope-RadioLiberty

AU 2019-06

CAMEROUN



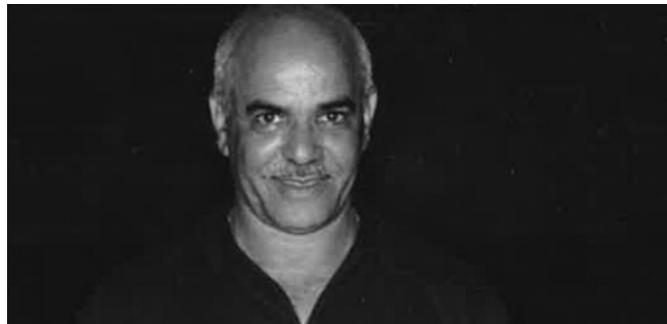
Le tribunal militaire de Yaoundé a ordonné le 5 octobre 2019 la libération de **Maurice Kamto**, président du Mouvement pour la Renaissance du Cameroun (MRC) arrêté le 28 janvier 2019 avec des centaines de ses partisans. Le président du pays Paul Biya avait annoncé le 4 octobre la fin des poursuites engagées contre 333 personnes arrêtées pour leur rôle présumé dans la crise dans les régions anglophones. Ils avaient tous dénoncé à plusieurs reprises leur arrestation arbitraire pour avoir exercé leur droit à la liberté de réunion pacifique et d'opinion et appelé à ne pas être jugés par un tribunal militaire, en violation du droit international et régional des droits humains. Le président Biya avait annoncé précédemment la fin des poursuites.

Sources : Amnesty / Le Temps

FU 2019-09 / AU 2019-04



ALGÉRIE



Medjdoub Chani, homme d'affaire algéro-luxembourgeois, a été libéré lundi 7 octobre 2019 et est rentré chez lui au Luxembourg, après avoir purgé la totalité de sa peine de 10 ans de prison. Le 17 septembre 2009, il avait été enlevé à son arrivée à Alger et détenu dans un centre secret. Sur la base d'aveux de corruption dans le cadre de l'affaire de travaux publics dite de l'auto-route Est/Ouest, extorqués sous la torture, il avait été placé en détention préventive. Ce n'est que le 7 mai 2015 qu'il a été jugé dans cette affaire et condamné à dix ans de prison à l'issue d'un procès ubuesque. Suite aux protestations de 2019 en Algérie et la chute du gouvernement Bouteflika, la cour suprême a examiné en juin 2019 le pourvoi du cas Chani et, en juillet 2019, a cassé le jugement de 2015 en le renvoyant devant la cour d'Alger. M. Chani avait aussi été acquitté par la Cour suprême d'Alger le 3 décembre 2017 à l'issue d'un autre procès, pour blanchiment d'argent dans l'affaire dite « Algérie Télécom ». Pour l'instant, malgré une condamnation de l'Algérie par l'ONU en 2016, aucune enquête n'a été diligentée concernant les tortures subies par M. Chani.

Sources : épouse de M. Chani / ACAT-France

FU 2018-05 / FU NdV 2017-05 / NdV 2016-05



CHINE



Ilham Tohti s'est vu décerner le prix Sakharov 2019 pour la liberté de pensée par le parlement européen. Ilham Tohti est un professeur d'économie ainsi qu'un défenseur réputé des droits humains et des droits de la minorité ouïghoure de Chine. Pendant plus de 20 ans, il a travaillé sans relâche pour encourager le dialogue et la compréhension mutuelle entre les Ouïghours et les autres peuplades chinoises. Ses activités militantes lui ont valu d'être condamné à l'emprisonnement à perpétuité en septembre 2014, au terme d'un simulacre de procès ayant duré deux jours. En dépit des souffrances qu'il a endurées, M. Tohti continue à plaider pour la modération et la réconciliation. Par le passé, M. Tohti s'est vu décerner les prix PEN/Barbara Goldsmith Freedom to Write Award (2014), Martin Ennals Award (2016) et Liberal International Prize for Freedom (2017) pour son engagement face à l'adversité.

Source : parlement européen

FU 2017-01 / SOS 2014-03

Mauvaises nouvelles

ESPAGNE/CATALOGNE



Le 14 octobre 2019, la Cour suprême espagnole a condamné neuf dirigeants séparatistes catalans à des peines de 9 à 13 ans de prison, pour « sédition » et « détournements de fonds ». Il s'agit de **Raul Romeva, Joaquim Forn, Jordi Turull, Oriol Junque-ras, Josep Rull, Jordi Cuixart, Carme Forcadell, Dolors Bassa et Jordi Sanchez**. La justice espagnole leur reproche d'avoir tenté de « bousculer l'ordre constitutionnel » et avoir « forcé » en vain la sécession en octobre 2017. Les peines sont moins longues que prévues. Elles n'en restent pas moins très lourdes. Jamais, depuis le retour de la démocratie en Espagne, une telle sévérité n'avait été prononcée dans des sentences au caractère éminemment politique. Trois autres responsables ont été jugés coupables de désobéissance. Ils ont été condamnés à une amende, sans peine de prison.

Sources : ACAT-Espagne-Catalogne / Le Temps / BBC

FU 2019-05 / AU 2018-05

ÉMIRATS ARABES UNIS



À la fin septembre 2019, le défenseur des droits humains **Ahmed Mansoor** est entré dans une seconde grève de la faim afin d'à nouveau attirer l'attention sur son sort. En représailles à diverses protestations de sa part il s'était fait gravement battre en prison. Le 16 octobre 2019, une large coalition regroupant 140 ONG et institutions de la société civile, dont l'ACAT-Suisse, a adressé une lettre ouverte aux autorités des Émirats arabes unis, demandant que les mauvais traitements et tortures subies par Ahmed Mansoor cessent et que ce dernier soit libéré immédiatement. Cette action fut lancée à l'occasion des 50 ans d'Ahmed Mansoor. Arrêté en 2017 et en détention dans des conditions très critiques, ce défenseur des droits humains a été condamné à une peine de 10 ans de prison au seul motif qu'il avait exercé son droit à la liberté d'expression.

Source : Gulf Center for Human Rights (GC4HR)

SECR 16.10.19 / AU 2019-05

Restons vigilants

SRI LANKA



Le 13 décembre 2019, la **Cour suprême du Sri Lanka a décidé de repousser à nouveau l'exécution de quatre trafiquants de drogue** jusqu'au 20 mars 2020. Quatre juges de la Cour suprême en ont décidé ainsi, suite à 12 pétitions lancées par diverses ONG opposées à la peine de mort, incluant la Human Rights Commission du Sri Lanka. L'ancien président Sirisena avait décidé au printemps 2019 de lever le moratoire sur la peine de mort au Sri Lanka, moratoire appliqué depuis 43 ans. Le 26 juin 2019, l'ancien président avait alors signé l'ordre d'exécution des quatre trafiquants. La Cour suprême avait déjà repoussé l'exécution au 30 octobre, puis au 10 décembre 2019. Selon les pétitionnaires, la décision de lever le moratoire sur la peine de mort uniquement pour les trafiquants de drogue viole l'art. 12 (1) de la Constitution, qui impose une même protection légale pour tous. Imposer la peine de mort à un groupe particulier de criminels a été ainsi jugé discriminatoire.

Source : AsiaNews.it / Colombogazette.com

AU 2019-09 / SECR 01.07.19



TURQUIE

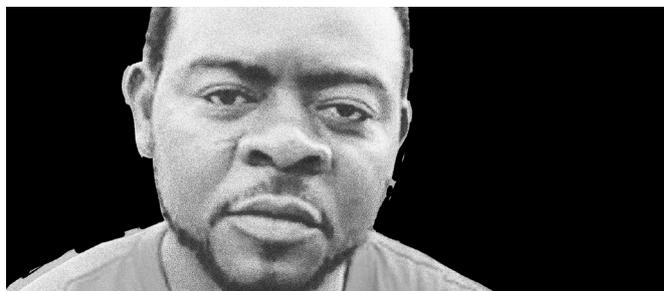


Gökhan Türkmen et Mustafa Yilmaz, tous deux « disparus » en février 2019, ont été dernièrement montrés à leur famille. Ils ont été enregistrés par la police le 5 novembre, respectivement le 21 octobre 2019. Toujours sous le coup de poursuites judiciaires, ils restent détenus dans la prison de Sincan. Les épouses des deux hommes les ont trouvés très pâles, leurs mains étaient très froides et ils avaient perdu beaucoup de poids. Mustafa Yilmaz a prétendu qu'il s'était caché pendant sept mois, et qu'il ne désirait pas que son avocat soit saisi de la cause, un autre avocat ayant été nommé. Gökhan Türkmen de son côté a insisté pour que son épouse retire les plaintes déposées lors de sa disparition et qu'elle cesse d'utiliser Twitter comme moyen d'attirer l'attention sur son cas. Ces déclarations apparaissent comme très suspectes, alors que les deux hommes avaient « disparu » pendant environ huit mois.

Source : Amnesty International

AU 2019-07

CAMEROUN



Le 3 octobre 2019, le Président de la République du Cameroun a décidé de libérer 333 personnes arrêtées dans le contexte du conflit dans les régions anglophones du Nord-Ouest et du Sud-Ouest. **Mancho Bibixy**, emprisonné depuis le 19 janvier 2017, n'a pas bénéficié de ce geste présidentiel. Il est toujours emprisonné à Yaoundé. Le 15 août 2019, le Groupe de travail des Nations Unies sur la détention arbitraire avait pourtant rendu un avis appelant les autorités camerounaises à le libérer immédiatement. Mancho Bibixy, ancien journaliste, purge une peine de 15 ans de prison. Son tort : avoir voulu, fin 2016, exercer pacifiquement son droit à la liberté d'opinion, d'expression, d'association et de manifestation dans la région anglophone du Cameroun. Il a été jugé et condamné par un tribunal militaire sur la base d'une loi antiterroriste de décembre 2014.

Source : ACAT-France

FU 2019-09 / NdV 2019



MEXIQUE



En avril 2019, l'ACAT-France demandait au Parquet de Chihuahua au Mexique de mettre en place un groupe de travail en relation avec la disparition forcée d'**Adrian Favela Márquez et Adriel Ávila Barrios** en 2012. Ce groupe de travail est destiné à informer **María Márquez de Favela**, sa famille et les avocats de la famille, sur l'enquête, les recherches et les dispositions prises pour la protection des proches. Sous la pression, le parquet a enfin établi un premier rendez-vous de suivi au 29 juin 2019. Ce rendez-vous s'est tenu neuf jours après le 34ème anniversaire d'Adrian. De quoi redonner un peu d'espoir à la famille toujours meurtrie par l'absence inexplicable de leur fils, victime de disparition forcée depuis 2012. Adrian Favela Márquez et Adriel Ávila Barrios ont été arrêtés arbitrairement par des policiers de Chihuahua en octobre 2012. Depuis lors, ils n'ont jamais réapparue, et leurs familles et avocats sont régulièrement menacés.

Source : ACAT-France/Nuit des veilleurs

NdV 2019

IRAN



Le Conseil des Barreaux européens (CCBE) a décerné son prix des droits humains 2019 à quatre avocats iraniens actuellement détenus en prisons, dont l'avocate **Nasrin Sotoudeh**.

Sotoudeh fut la corécipiendaire en 2012 du prix Sakharov de la liberté de pensée. Elle a été condamnée en février 2019 à 38 ans de prison et 148 coups de fouet pour son travail de défense des prisonniers politiques, incluant la défense des femmes protestant contre la loi sur le port obligatoire du hijab. Les trois autres récipiendaires du prix du CCBE sont : Abdolfatah Soltani, un avocat très respecté, co-fondateur du Center for Human Rights Defenders, en prison depuis 2011, actuellement sous libération conditionnelle ; Mohammad Najafi, qui a été condamné également pour son travail de défense de prisonniers politiques ; et Amir Salar Davudi, condamné à 30 ans de prison et 111 coups de fouets, également engagé auprès de prisonniers d'opinion et de membres de minorités religieuses et ethniques.

Source : RadioFreeEurope/RadioLiberty

AU 2019-05 / FU AU 2013-11 / AU 2012-11

Explication des abréviations

AU : Appel urgent

FB : Facebook

FU : Follow-up

NdV : Nuit des veilleurs

PET : Pétition

REP AUT : Réponse des autorités

SECR : Intervention du Secrétariat

SOS : Ancien appel SOS Peine de mort

En quoi consistent les interventions proposées et comment y participer ?

Tous les membres actifs reçoivent cette brochure « Agir avec l'ACAT » avec deux appels urgents.



Pour chaque appel, **signez** les 2 lettres.



Complétez chaque lettre avec l'adresse de l'expéditeur (en haut à gauche) :

- nom et adresse
ou
- adresse de la paroisse ou autre organisation en cas de signatures groupées.

Vous pouvez utiliser des enveloppes à fenêtre pour le destinataire principal. Contrôlez que l'adresse apparaisse bien dans la fenêtre.



Pour chaque appel, **envoyez les 2 lettres :**

1. une lettre directement à l'autorité concernée du pays ;
2. une copie, en général à l'ambassade du pays en Suisse ou dans un pays voisin (si possible avec un petit mot d'accompagnement).

Il est préférable d'envoyer les lettres en courrier prioritaire (courrier A).

Pour chaque lettre, les adresses des destinataires et le montant du timbre sont indiqués dans cette brochure.



Les autorités concernées vous répondent ? Super ! Merci de nous transmettre les réponses dès que possible (l'original ou une copie). Cela nous est très utile pour le suivi des cas.

Remarques :

- **Nous vous incitons à recevoir nos appels urgents par email: votre action en faveur des victimes sera plus rapide! Par ce biais, nous pouvons aussi vous envoyer les lettres sous forme de pétitions (6 à 10 signataires). Merci de nous signaler votre choix pour ces deux options.**
- Dans des cas très urgents, nous informons en ligne. Consultez régulièrement notre site www.acat.ch et notre page Facebook www.facebook.com/ACATSuisse !
- En cas de changement de domicile ou d'email, n'oubliez pas de nous en informer rapidement.

Impressum :

Rédaction : ACAT-Suisse

Action des chrétiens pour l'Abolition de la Torture

Speichergasse 29, case postale, 3001 Berne

Tél. 031 312 20 44 - www.acat.ch - info@acat.ch - d.joris@acat.ch

IBAN: CH 16 0900 0000 1203 9693 7

Prochain Agir avec l'ACAT : 12 mars 2020

